



Turbocereal^o

Financer, produire, vendre autrement.

PRENEZ PART AUX DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE FRANÇAISE

DOSSIER SOUSCRIPTEUR
Mars 2023

Souscription privée ouverte
Production de Céréales durable récolte 2023 à 2028
Critères ISR, ESG, HVE

Avertissement :

L'investissement dans des entreprises non cotées comporte des risques spécifiques : la perte totale ou partielle du capital investi, l'illiquidité des titres dont la revente peut être incertaine voire impossible. Pensez à diversifier votre portefeuille et n'investissez qu'une partie de votre épargne disponible sur des projets que vous comprenez. Les performances obtenues avec de précédents projets ne préjugent pas des performances futures et l'obtention du taux de rendement cible de ce projet ne présente pas une garantie de performance ; ce dernier est fourni à titre indicatif. Vous recevez ce document de la part de Turbo Cereal France, car vous êtes inscrit. Les informations qui sont mentionnées dans cet email sont strictement confidentielles et exclusivement réservées aux personnes membres dûment inscrites sur la plateforme, dont le profil investisseur a été validé, après une acceptation par ses soins des risques précités. Il ne constitue en aucun cas une offre au public de titres financiers au sens de l'article L 411-1 du code monétaire et financier.

Turbocereal offre la possibilité d'investir dans la production de céréales françaises (+de 18 Milliards €) en souscrivant à notre coopérative.

« **Turbocereal**° est né en partenariat avec la filière céréalière. Elle poursuit l'objectif de devenir la première plateforme de production durable de céréales.

Attaché aux valeurs de souveraineté, après avoir accompagné pour plus de 1200 agriculteurs pour plus de 500 M€ de Chiffre d'affaires en 25 ans, j'ai voulu contribuer à la souveraineté alimentaire en partageant et optimisant l'ensemble des ressources.

Aussi, j'ai voulu donner l'opportunité à chacun de prendre part à la production de nos céréales dans un modèle économique sécurisé qui répond aux critères sociaux et environnementaux (ESG).

Ce modèle répond à la double problématique du manque de trésorerie actuel pour produire suffisamment et de placements Green exigés par les accords de Paris. »

Marcel Turboux Marcel Turboux
Chairman & CEO



Marcel Turboux
Chairman & CEO

Marcel est ingénieur agronome avec plus de 25 ans d'expérience dans le négoce agricole. Il est aussi membre actif de la fédération Européenne du climat l'OCCE.



Flavie Becquet
RH et RP

Flavie a plus de 6 ans d'expérience dans le secteur bancaire. Elle est aussi responsable d'une exploitation agricole.



Guillaume Bertoli
comité stratégique

Guillaume a plus de 20 ans d'expérience dans la gouvernance et les stratégies d'entreprises, membre du Comité stratégique, il conseille et assiste le CEO.



Fouad Sader
Strategic Advisor

Fouad a 20 ans d'expérience en management, il est passé par HEC, par la silicone vallée



Sylvie Landsherre
Responsable filière négoce

Sylvie travaille dans le négoce agricole depuis plus de 12 ans notamment pour la gestion administrative et relationnelle de la filière.



Louis Olive
Analyste et COO

Louis a plus de plus 5 ans d'expérience dans la finance, la blockchain et la gestion de projet. Il est aussi responsable d'une exploitation agricole.



Christophe Debien
Comité Ethique

Christophe à 20 ans de direction d'entreprises de cartographie. Et a dirigé une Fondation d'utilité publique.



Hubert Letrillart
Responsable Exploitation

Hubert à plus de 5 ans dans la gestion de production agricole durable.

UN ÉCO-SYSTÈME

Une coopérative de production céréalière innovante autour des valeurs de partage et d'échange. Une société qui regroupe l'ensemble des acteurs de la filière pour répondre à la demande.

Une production de céréales durable selon un cahier des charges qui respecte les critères environnementaux et les directives Européenne (GreenDeal) tels que les labels de type HVE et les critères ESG.

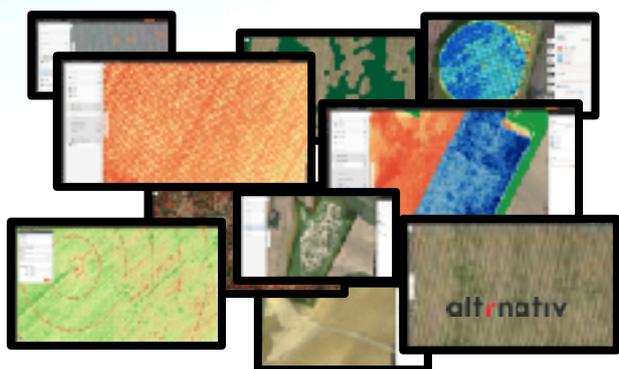


Jusqu'à 1,7 kg équivalent de CO² économisé pour 1 € investi.



UNE PRODUCTION COLLABORATIVE

Notre partenaire pour la sécurité et notre indépendance technologique : **alt:nativ**



TurboCereal utilise une super app pour connecter l'ensemble des acteurs de la communauté, verticale hub de services. Elle permet de dialoguer, de payer et de collecter les données, qu'elle partage et exploite avec la filière via le **machine learning**, l'**intelligence artificielle** et l'utilisation de la **blockchain**.

- ✓ **Optimiser** l'utilisation des ressources tout en augmentant la production.
- ✓ **Innover** sur les semences, les décisions de productions pour augmenter les impacts et la gestion du carbone.
- ✓ **Partager** avec les producteurs, les bonnes pratiques.
- ✓ **Simplifier** les échanges et augmenter la transparence.

COMMENT ÇA MARCHE ?

À partir d'un fonds de liquidité approvisionner par les fonds institutionnels et épargnants privé de la filière, la société finance le cycle de production, soit 1500€/ha environ et récupère le fruit des récoltes qu'elle redistribue entre producteurs, partenaires et investisseur

« 100 K€ investis dans la production de céréales durables génèrent pour le producteur et pour la communauté Turbo**cereal** jusqu'à 20K€ de Marge Brute. »

Souscription minimale membres filière	30 €
Instrument	Actions - parts sociales
Objectif de souscriptions 2023	8 millions d'euros
Structure juridique	SCIC SAS à capital variable
Produits financiers sous-jacents	Actions
Marché / Secteur géographique	France et Benelux
Spectre d'investissement	Production de céréale avec impact
Durée de placement prévisionnelle	5 ans à partir de laquelle la défiscalisation est possible)
Eligibilité PEA	En cours
Eligibilité réduction IR	Oui

Investisseurs (personnes physiques et morales)
Souscription à une augmentation de capital



Jusque **9%** de
rémunération
attendue

Remboursements auprès
des investisseurs chaque
30 septembre

Analyse des impacts

Production de
céréales durable
durant 8 à 12 mois



Marge sur vente et commission flux rapportent jusque 20% de l'investissement initial

Ventes des céréales aux collecteurs

Période de semis

M1

M2

M3

M4

M6

Période de récolte (moisson)

GESTION DU RISQUE

TurboCereal à mis en place un système d'**assurance** transparent contre les risques de production et de vente.

La digitalisation des process et l'utilisation des dernières technologies va permettre une fiabilité accrue dans les échanges.

Coté métier, fort de notre expérience, un ensemble de précaution a été mise en place.



Indice de confiance



✓ Garantie sur le producteur membre (Nantissement des terres, Warrant agricole).

✓ Garantie sur les récoltes futures (Contrat d'assurance climatique).

✓ Garantie sur les contrats de ventes (Contrat d'assurance crédit).

✓ Audit régulier (Cabinet d'audit externe).

✓ Garantie des transactions (Sécurisé par une blockchain).

L'établissement d'un warrant prévoit la transmission de données clés sur le cycle de vie de la production et de sa récolte :

- La culture de céréales impacté
- stocks globaux détenus par céréales avec leur répartition entre les céréales « conventionnelles » et les céréales « biologiques ».
- ensemble des contrats de vente et de stockage de céréales
- attestation d'assurance des récoltes et stocks, y compris des volumes en position de stockage intermédiaire
- VisioGrain : états statistiques mensuels du suivi de la collecte et des stocks (États 2, 2V) ou/et de suivi des mises en œuvre des grains pour la première transformation pour l'établissement des bilans de fin de campagne



Soyez vous aussi engagés dans le développement de cet avenir .

Cultivez avec nous votre épargne
en co-produisant votre pain de demain



Prenez votre Part en souscrivant à la Coopérative d'intérêt collectif à capital variable
Investissement privé pour les membres de la filière du Pain au Grain, éligible à réduction
IR 25%, PEA PME et au dispositif 150-0 Bter*

contact@turbocereal.io



4 place de l'opéra 75002 Paris
2 rue Lucien Delval 02420 Lehaucourt



BULLETIN DE SOUSCRIPTION PARTS SOCIALES

<input type="checkbox"/> Personne physique Je soussigné.e : <i>Nom de naissance</i> : Né.e le : Lieu de naissance : Demeurant à : Tél : Courriel :	<input type="checkbox"/> Personne morale Structure : Nom Prénom : Agissant en qualité de : Adresse complète : Tél. : Courriel :
--	--

Demande à souscrire en tant qu'associé(e) de la SCIC TURBO CEREAL dans le collège ...

A l'appui de ma demande, je déclare souscrire à part(s) sociale(s), de valeur nominale de 30 euros chacune pour un montant total de euros, versé par virement bancaire La détention d'une part confie à son porteur les droits et obligations associés de la société.

Les associés seront convoqués chaque année à l'assemblée générale .

- Je déclare avoir pris connaissance des statuts et en accepter tous les termes.
- J'accepte que la coopérative ait recours aux courriers électroniques lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance.
- J'ai bien pris connaissance du fait que mon admission comme associé(e) et ma souscription au capital ne deviendra définitive qu'après agrément par le conseil d'administration de la SCIC. En cas de refus d'admission, la somme versée me sera intégralement remboursée.

Avantage fiscal : La souscription de parts sociales dans une PME de moins de 5 ans donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu au taux prévu par la loi de finances en vigueur.

Fait à Paris, le / 2023 .

Signature du souscripteur

Faire précéder la signature de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

Encart réservé à Turbo Cereal

Date de réception du paiement :

Date de contre-signature :

Signature du représentant légal :

Turbocereal°

TEST D'ADEQUATION DE L'INVESTISSEMENT PARTS SOCIALES

à remplir avant toute souscription

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, tout nouveau souscripteur est invité à remplir un test d'adéquation à l'investissement afin que la SCC puisse vous recommander une souscription adaptée à votre situation.

CONNAISSANCE ET EXPERIENCE EN MATIERE FINANCIERE

Avez-vous déjà souscrit des parts sociales au sein de Turbo Cereal ?

Oui, combien Non

Déterminez-vous des parts sociales au sein d'une autre coopérative ?

Oui Non

OBJECTIFS ET HORIZONS D'INVESTISSEMENT

Quels sont vos objectifs en investissant ?

- Soutenir le projet social et solidaire
- Constituer une épargne de sécurité et en disposer à tout moment
- Assurer des revenus complémentaires réguliers
- Valoriser un capital sur le long terme

Autre :

Combien de temps envisagez-vous de conserver vos parts sociales ?

Moins de 5 ans Plus de 5 ans

SITUATION FINANCIERE

Avez-vous conscience du risque de perdre l'intégralité de votre investissement en cas d'échec du projet ?

Oui Non

Avez-vous conscience que le remboursement et le rachat de parts sociales peuvent être incertains, voire impossible ?

Oui Non

Êtes-vous sûr que le montant souscrit n'entraînera pas, pour vous, un risque d'illiquidité (manque d'épargne disponible

de type livret A) ?

Oui Non

INFORMATION

En cas d'investissement, j'ai conscience que je peux perdre la totalité de mon investissement et que le remboursement et la revente de mes parts sociales ne sont pas garantis. Je déclare avoir pris connaissance du document d'informations générales, détaillant les risques de mon investissement.

Date :

Signature :

Turbocereal°

DOCUMENT D'INFORMATIONS GENERALES SOCIETARIAT SCIC

Le présent document contient des informations essentielles sur l'investissement en parts sociales de la SCIC TURBO CEREAL. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies afin de vous aider à comprendre en quoi consiste cet investissement et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits. Tout investissement présente un risque de perte en capital. L'offre présentée ici ne donne pas lieu à un prospectus soumis à un visa de l'AMF. Elle est adressée exclusivement à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs (< 150 personnes). Tout investisseur agit pour son propre compte. La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des titres financiers acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues pour une OPTF.

La SCIC TURBO CEREAL FRANCE (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) a été créée en février 2017, elle fait référence au texte de loi n°2001-624 du 17 juillet 2001. Elle a pour volonté de financer autrement l'agriculture. Elle sera propriétaire et gestionnaire des contrats d'achats futures de céréales partagées via les investissements et opérations réalisés dans le négoce qu'elle préside.

Ses missions sont le développement de solutions innovantes pour les investisseurs privés et le financement du cycle d'exploitation des agriculteurs. La SCIC a également pour objectif d'accompagner des groupes d'agriculteurs dans la concrétisation de leur transition environnemental, de réaliser le suivi et le pré audit de ceux ci, et de créer et développer du lien social entre les consommateurs et la filière du pain au grain.

C'est une Société Anonyme Simplifiée, Labellisé ESS par le Pôle finance innovation - Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, et elle a pour objectif principal le financement de la filière. La gouvernance est coopérative et participative. Un « personne » égale « une voix » au sein de chaque collège.

COMMENT SOUSCRIRE ?

En ligne, directement sur notre site internet : www.turbocereal.io ou www.cereal-transition.com pour les investisseurs avertis

Par courrier postal, nous vous envoyons le dossier « investisseurs ».

Faites-en la demande par mail : contact@turbocereal.io ou par téléphone : 03 23 51 41 84

Plusieurs documents à consulter et à remplir :

- Le Document d'informations générales à consulter
- Le Bulletin de souscription à remplir
- Le Test d'adéquation à remplir

LA SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES DONNE DROIT A UNE REDUCTION D'IMPOTS SUR LE REVENU POUR LE PARTICULIER.

C'est un investissement qui bénéficie d'avantages fiscaux, dans le cadre du dispositif Madelin : il est déductible des impôts à hauteur de 25 %, à condition de ne pas demander le remboursement des parts sociales avant 5 ans.

LA DISTRIBUTION DE DIVIDENDES EST POSSIBLE MAIS ENCADREE.

Statutairement, au moins 57,5 % des bénéfices sont obligatoirement placés en réserve impartageable (développement et consolidation de la société). Le sociétaire peut donc percevoir une rémunération :

- Sur le reliquat des bénéfices réalisés (42,5 %), sur décision de l'assemblée générale,
- Limitée au Taux Moyen de rendement des Obligations (TMO) publié deux fois par an au Journal Officiel (2018 : environ 1%, 2019 : environ 0,4 %, 2020 : environ 0,2 %) majoré de deux points.

SCIC TURBO CEREAL FRANCE

Siège social : 4 PLACE DE L'OPERA 75002 PARIS

SCIC-SAS au capital variable - N°SIRET : 828 275 602 RCS PARIS - NAF 4621Z - N° TVA Intracommunautaire FR

Turbocereal°

LA SORTIE EN CAPITAL EST POSSIBLE.

En cas d'exercice par le souscripteur de son droit de retrait prévu dans les statuts :

- Il n'existe pas de garantie que la coopérative puisse racheter les parts sociales à leur valeur nominale
- Même dans le cas où la coopérative fait des bénéfices, le remboursement des parts sociales ne peut se faire à une valeur supérieure à la valeur nominale (30 €).

La sortie est possible après clôture de l'exercice avec accord de l'assemblée générale. Toutefois, la durée de détention minimale conseillée des actions est de 5 ans ; c'est la condition pour bénéficier de la réduction d'impôt Madelin.

- Si le souscripteur souhaite se retirer avant 5 ans, sa demande est soumise avant le 30 mai pour une sortie le 30 septembre à partir de la 2^{ème} année.
- L'échange avec un autre membre est possible de gré à gré après accord de la direction.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Risque de perte totale ou partielle du capital investi

Risque d'illiquidité

Risque de la perte de valeur des parts sociales

Risque financier lié à un nombre d'agriculteurs insuffisants

LA GOUVERNANCE EST ASSUREE PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION.

La coopérative est administrée par un Conseil d'Administration composé de 7 membres :

Membre	Fin du mandat
Madame Flavie TURBAUX	Assemblée à tenir en 2027 – approbation des comptes 2026
Madame Martine BECQUET	Assemblée à tenir en 2027 – approbation des comptes 2026
Monsieur Marcel TURBAUX (Président)	Assemblée à tenir en 2024 – approbation des comptes 2023
Monsieur Hubert LETRILLARD	Assemblée à tenir en 2024 – approbation des comptes 2023
Madame Sylvie LANSHEERE	Assemblée à tenir en 2026 – approbation des comptes 2025
Monsieur Louis OLIVE	Assemblée à tenir en 2026 – approbation des comptes 2025
Monsieur Marc FERRARI	Assemblée à tenir en 2026 – approbation des comptes 2025

LES COLLEGES DE LA SCIC.

Les statuts de notre société coopérative prévoient une répartition des sociétaires (et de leurs droits de vote) par un système de collège garantissant la gestion démocratique de la coopérative. Ainsi, l'augmentation de capital au sein de chaque collège mais ne changera pas la répartition des droits de vote entre les collèges.

(% de droit de vote)

- Collège A : 35% Associés Fondateurs
- Collège B : 20% Associés Développeurs
- Collège C : 10% Associés Salariés & Producteur agricole
- Collège D : 10% Associés consommateurs et partenaires économique
- Collège E : 15% Associés partenaires de la Filière agricole et collectivités
- Collège F : 10% Associés Banques et investisseurs

SCIC TURBO CEREAL FRANCE

Siège social : 4 PLACE DE L'OPERA 75002 PARIS

SCIC-SAS au capital variable - N°SIRET : 828 275 602 RCS PARIS - NAF 4621Z - N° TVA Intracommunautaire FR



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur demande de vos créanciers et débiteurs, français ou étrangers appelés à faire inscrire des opérations sur votre compte (virements, prélèvements...). Nous vous rappelons que les informations contenues dans votre RIB/IBAN sont de nature confidentielle, c'est pourquoi nous vous invitons à la plus grande vigilance avant leur transmission.

We remind you that the information contained in your RIB/IBAN is on confidential nature, and we thus strongly encourage you to be vigilant as regards its transmission.

RIB - identifiant national de compte

National Bank Account Number

ETABLISSEMENT	GUICHET	N°COMPTE	CLÉ RIB	DOMICILIATION
20041	00001	6973216N020	18	PARIS IDF CENTRE FINANCIER

L'identifiant international de compte est intégré au présent relevé d'identité bancaire. Cet identifiant a été créé pour faciliter les règlements transfrontières.

IBAN - Identifiant international de compte

International Bank Account Number

BIC - Identifiant international de l'établissement

Bank Identifier Code

FR5620041000016973216N02018

PSSTFRPPPAR

TITULAIRE DU COMPTE

Account Owner

TURBO CEREAL

4 PLACE DE L OPERA
75002
PARIS

Cadre réservé au destinataire du relevé

BULLETIN DE RETRACTATION

FORMULAIRE RELATIF
AU DÉLAI DE RÉTRACTATION

A renvoyer au plus tard 14 jours calendaires après la date de votre acceptation du contrat.

Conformément aux articles L341-16 du code monétaire et financier (en cas de démarchage) ou L121-20-12 et 13 du code de la consommation (en cas de conclusion du contrat à distance), ce droit de rétractation peut être exercé dans un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus à compter de la conclusion du contrat. La présente rétractation n'est valable que si elle est adressée, lisiblement et parfaitement remplie, avant l'expiration des délais rappelés ci-dessus, par lettre recommandée avec avis de réception à la Société coopérative d'intérêt collectif TURBO CEREAL FRANCE – 4 place de l'Opera – 75002 PARIS.

Je soussigné(e) :

Nom de naissance :

Nom marital ou d'usage :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

déclare exercer mon droit de rétractation et renoncer à l'ouverture de mon contrat n° (Références du contrat) tenu par la Société financière de la Nef dont j'avais demandé l'ouverture le : / / (Date d'ouverture du contrat)

Adressez votre courrier à l'adresse suivante :

TURBO CEREAL FRANCE – 4 place de l'Opera – 75002 PARIS.

Signature du titulaire 1 :

le : / /

Encart réservé à Turbo Cereal

Date de réception du paiement :

Date de contre-signature :

Signature du représentant légal :

Turbocereal°

BORDEREAU DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE PARTS SOCIALES

TITULAIRE

N° client :

Civilité : M. Mme

Nom de naissance :

Nom marital ou d'usage :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel. :

Courriel :

DEMANDE LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE Turbocereal,
Nombre de parts A à rembourser : parts. De 30 euros soit

Par virement (joindre un IBAN complet au nom du titulaire du compte)

Un remboursement ne peut intervenir qu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel la demande a été enregistrée ; pour cela toute demande de remboursement devra avoir été faite avant la date de clôture de l'exercice annuel, soit le 30 septembre précédent l'Assemblée Générale.

ATTENTION !

Quel que soit le mode de remboursement choisi, nous vous remercions de bien vouloir joindre une copie des pièces d'identité des personnes concernées en cours de validité.

Fait à : le : / /

Bulletin à retourner à :

Turbocereal

contact@turbocereal.io

4 place de l'Opera

75002 Paris

Encart réservé à Turbo Cereal

Date de réception du paiement :

Date de contre-signature :

Signature du représentant légal :

SCIC TURBO CEREAL FRANCE

Siège social : 4 PLACE DE L'OPERA 75002 PARIS

SCIC-SAS au capital variable de 4,8 M€ au 31/12/2021 - N°SIRET : 828 275 602 RCS PARIS - NAF 4621Z

N° TVA Intracommunautaire FR31828275602